PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, maire.

Date de la convocation : 8 octobre 2025
Membres en exercice : 13 Membres présents : 9 Membres votants : 12

Présents : Gilbert BLANGERO, Jean-Claude DALLA ROSA, Walter SBRIZZAI, Jean-Baptiste PAING, Martine DUBOURG, Martial GALLOU, Laurent LALANNE, Alain LEYNIAC, Guillaume PELLETIER.

Absents excusés : Fabienne DELOUBES (a donné procuration à Mme DUBOURG), Séverine CLOES (a donné procuration à M. LALANNE) et Patrick MOUTINARD (a donné procuration à M. DALLA ROSA)
Absent : Laurent REGLAT.

Secrétaire de séance : Alain LEYNIAC.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du dernier procès-verbal et nomination du secrétaire de séance
2. Décision modificative au budget n°2 pour provision de créances
3. Achat d'un compacteur pour les réparations de voirie
4. Décision modificative au budget n°3 pour l'achat de matériel voirie
5. Nomination d'un agent recenseur
6. Réparation de la barrière située sur le pont de Mouyeau
7. Mise à disposition de la salle des associations pour les candidats aux élections municipales

Diverses communications : Point sur les travaux des logements, le repas des aînés, les Portes ouvertes de l'école de Bieujac, la Marche Rose, la Gazette.

1. Approbation du dernier procès-verbal et nomination du secrétaire de séance

Le dernier PV est validé à l'unanimité et M. Alain LEYNIAC est nommé secrétaire de séance.

2. Décision Modificative au budget 2025 n°2 (DELIB N°40/2025)

En 2024, un ancien agent percevait une aide financière, l'ARE (Aide pour le Retour à l'Emploi).
Cet agent a sollicité une allocation spécifique auprès de la CAF qui lui interdit de cumuler cette allocation avec l'ARE ; de fait, cela a engendré un trop perçu de 582,37 € qu'elle doit reverser à la mairie.

Le Trésor Public a déclenché la procédure de recouvrement qui, à ce jour, n'a pas abouti.
Le Trésor Public nous demande d'inscrire au compte 68, pour l'année 2025 la somme de 58,24 € correspondant à 10% de cette dette.
Pour information, le compte 68 est exclusivement affecté pour inscrire des recettes qui présentent des risques de non recouvrement ou tout simplement des sommes à rembourser.
M. le Maire propose aux élus la décision modificative suivante :

→ Au compte 615228, « entretien et réparation sur autres bâtiments » : -58,24€

→ Au compte 68, « dépréciations et provisions » : +58,24€

A l'unanimité, le Conseil valide cette décision.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

3. **Achat d'un Compacteur pour les réparations de voirie** (DELIB N°41/2025)

Afin de faciliter le travail d'entretien de la voirie, les élus en charge de cette commission proposent l'acquisition d'un appareil de compactage pour stabiliser le bitume employé dans ces réparations.

Depuis 4 à 5 ans la mairie utilise un compacteur mis à disposition gracieusement par un de nos confrères du conseil municipal. Cette solution de prêt ne pouvant pas durer éternellement, deux fournisseurs ont été contactés afin de pouvoir estimer le coût de cet appareil.

Les caractéristiques du matériel proposé ont été examinées par Walter SBRIZZAI et Patrick MOUTINARD afin d'avoir un appareil adapté. Deux propositions de devis ont été retenues :

→ La société DUPONT avec une plaque vibrante de 70 kg pour un prix de **1 668,00 €**
→ La société POINT P avec une plaque vibrante de 74 kg pour un prix de **1 402,80 €**

Au regard des différentes caractéristiques (facilité de manipulation, performance et prix) de ces compacteurs, le choix est porté sur le matériel proposé par la société POINT P à **1 402,80 €.**
A l'unanimité, les élus entérinent ce choix.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

4. **Décision modificative au budget 2025 n°3** (DELIB N° 42/2025)

Lors de l'élaboration du budget 2025, nous n'avions pas envisagé l'acquisition de matériel pour l'entretien de la voirie communale.
M. le Maire souhaite faire une ouverture de crédit sur un compte pouvant permettre l'inscription de cette dépense.
Lors du vote du budget 2025 les élus avaient inscrit 38 662,80 € sur le compte d'investissement 2158 et 37 848,22 € de dépenses ont été réalisées à ce jour.
Ces dépenses correspondent à celles envisagées au budget pour les coûts des travaux de fermeture du préau de la salle polyvalente, de l'achat de mobilier et des matériaux pour la construction des celliers de rangements des logements communaux.
Bien que le Conseil ait voté le budget 2025 aux chapitres, il est malgré tout proposé de réaliser une décision modificative pour formaliser cette décision.

→ Au compte 2111 « terrains nus » : - 1 402,80 €
→ Au compte 2188 « autres immobilisations corporelles » : + 1 402,80 €

Le Conseil accepte à l'unanimité ce mouvement de crédit.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

5. **Nomination d'un agent recenseur** (DELIB N°43/2025 puis remplacée par la DELIB N°45/2025)

Actuellement l'INSEE comptabilise le nombre d'habitants à 630 personnes, qui détermine la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).
Le dernier recensement a eu lieu en 2020 et le prochain se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.
Pour cette enquête l'INSEE nous demande de désigner un agent recenseur par tranche de 300 logements.
La commune se composant actuellement de 308 logements, l'INSEE nous autorise tout de même à n'en choisir qu'un seul (celui-ci ne peut faire partie du Conseil).

Cette tâche peut être confiée au service de La Poste pour un coût de 13 € par foyer, soit 3 770 €.
Pour cette mission de recensement et pour aider la commune à faire face aux frais qui vont l'impacter l'Etat versera une dotation qui s'élevait au dernier recensement de 2020 à 1 064 € et s'élève cette année à 1133 €.
Le Conseil fait le choix de nommer un agent recenseur plutôt que de recourir au service de la Poste.
Les membres présents autorisent M. Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la nomination et à la rémunération de cet agent recenseur sur la base de l'indice brut 367.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

6. **Réparation d'une barrière** (DELIB N°44/2025)

Suite à un accident ou acte de vandalisme, la barrière du pont de Mouyeau a été endommagée.
Deux entreprises ont été contactées pour estimer sa réparation :

- → La société MALAMBIC pour un montant de **2 186,40 €**
- → La société WALTER INDUSTRIE pour un montant de **1 831,20 €**

Suite à la réception de ces devis, M. le Maire a écrit à l'assurance GROUPAMA afin de connaître les possibilités d'une éventuelle prise en charge ; pour ce faire, il est nécessaire de déposer préalablement une plainte en gendarmerie et de transmettre un devis de réparation.

M. le Maire interroge les élus sur le choix du devis, ces derniers optent pour la société Walter Industrie (qui a fabriqué la barrière et offre un prix moins coûtant) et autorisent M. le Maire à engager les démarches nécessaires.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Suite à la réparation, il devra être envisagé de poser une signalétique adaptée (plus voyante et réfléchissante) afin d'éviter ce type d'incident.

7. **Mise à disposition de la salle des associations pour les candidats aux élections municipales** (DELIB N°46/2025)

A l'approche des prochaines élections, la municipalité pourrait être sollicitée par des candidats aux élections municipales pour des demandes de mise à disposition d'une salle communale pour des réunions à caractère politique.

Les élections imposent la mise en place d'un dispositif garantissant le respect et le cadre législatif et l'équité entre les candidats.

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à accueillir les réunions publiques préparatoires aux élections et de définir les modalités de mise à disposition de la salle des associations.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de mettre à disposition la salle des associations à l'ensemble des personnes candidates aux élections municipales et précise que ces demandes devront être faites auprès du secrétariat de la mairie, avec des dates et horaires déterminés.

Pour : 12 **Contre : 0** **Abstention : 0**

<u>Points et questions diverses</u>

- <u>Les travaux sur les logements</u>

La société PERALI en charge du lot maçonnerie est intervenue courant septembre pour réaliser les enduits sur les murs pierres intérieurs et installer le bloc sanitaire et le réfectoire pour les entreprises intervenant sur le chantier, suite à ces travaux une facture de situation de 41 904,96 € a été réglée.
Les menuiseries extérieures viennent d'être installées sur deux logements par la société TCB et une facture de situation de 30 998 € a été également réglée.
Le troisième logement sera concerné après la fin de l'intervention des bénévoles (confection des murs à ossature bois) qui ont respecté eux aussi le planning établi par l'architecte.

L'entreprise SBRIZZAI en charge du lot plâtrerie pose actuellement l'isolation dans les parois ossature bois des logements 1 et 2.

La somme de 43 749, 65 € a été versée au cabinet d'architectes BLAZQUEZ/LEGENDRE pour la maîtrise d'œuvre.

Les dépenses d'achat des matériaux utilisés par les bénévoles s'élèvent à ce jour à 43 749,65 € (pour un prévisionnel de 70 000 €). La finalisation des derniers achats est évaluée à environ 13 000 €.

Pour la création de la zone de stockage qui deviendra par la suite celle du stationnement des locataires, la commune a réglé à la société COLAS une facture de situation de 19 630,57 €.

L'aménagement d'un espace piétonnier entre les logements existants et ceux à venir nécessite l'amputation de l'angle de la clôture du logement n°4.
Ce recul devait être délimité par un grillage, après réflexion, la commission des travaux a estimé qu'il serait plus judicieux de réutiliser les pierres provenant de la destruction pour conserver l'esthétique patrimoniale. Pour ce faire, un devis sera demandé au maçon lors de la prochaine réunion de chantier.
M. LAPORTE, l'électricien retenu pour le marché, a été chargé de nous proposer une estimation pour l'installation d'une antenne collective sur les futurs logements.

- Repas des ainés

Cet évènement a été un franc succès, les convives ont apprécié ce moment de convivialité. Les intervenants extérieurs en charge des repas et de l'animation ont vraiment contribué par la qualité de leurs prestations à la réussite de cette journée. Le Conseil Municipal peut aussi remercier toutes les personnes qui ont participé aux préparatifs dont particulièrement Martial GALLOU qui a veillé au bon fonctionnement de cet évènement.

- Marche Rose

Cette année la commune de St-Pierre-de Mons s'est associée à la nôtre pour le départ.
Le dimanche 12 octobre 2025, 85 personnes se sont retrouvées à 8h30 à la Mairie et ont parcouru plus de 8 kms pour rejoindre Barie (environ 300 personnes à l'arrivée).
La vente de goodies a permis de récolter 214 € et les dons n'ont malheureusement pas dépassé les 26 €.

- Poubelles à proximité de l'aire de jeux

Martine DUBOURG relance le projet d'installer 2 poubelles devant l'aire de jeux : une pour le tri et l'autre pour le tout venant afin que le tri puisse être fait et éviter que les rats ou autres animaux viennent dans le parc des enfants. Le Conseil y est favorable et va étudier leur achat et installation.

Fin de la séance : 20h15